

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX**

AVIS PUBLIC

**AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE CHARLEVOIX**

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire à la salle de délibérations du siège social de la MRC de Charlevoix, le mercredi 27 novembre 2024, a adopté le Règlement numéro 211-24 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de Charlevoix.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie-Saint-Paul, ce vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre (28 novembre 2024).



Karine Horvath
Greffière-trésorière
Directrice générale